

LES FONDAMENTAUX DE LA CONVENTION IRSA

2 jours

APPLIQUER LES RÈGLES DE GESTION D'UN SINISTRE AUTOMOBILE MATÉRIEL

PROGRAMME DE LA FORMATION

RAPPEL DES NOTIONS FONDAMENTALES EN MATIÈRE DE SINISTRES AUTOMOBILES

- › Notion de Véhicule Terrestre à Moteur (VTM)
- › Identifier les caractéristiques juridiques d'un accident au sens d'un contrat d'assurance
- › Définir la notion de circulation et la notion d'implication
- › Rapide historique de la convention IRSA et de ses objectifs

LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA CONVENTION : PRINCIPES FONDAMENTAUX

- › Indemnisation directe de l'assuré
- › Champ d'application
- › Notion de garantie
- › Notion spécifique d'implication
- › Notion de tiers

RÈGLES COMMUNES DE GESTION

- › L'évaluation des dommages au véhicule
 - l'expertise
 - valeur et opposabilité de l'expertise
- › L'assiette du recours : comment est-elle déterminée ?
 - montant des réparations et Valeur de Remplacement à Dire d'Expert (VRADE)
- › Les renoncements à recours
 - les différents postes de préjudice visés
 - les modalités pratiques du recours
 - points particuliers

[Brainstorming sur les différents postes de préjudices](#)

ACCIDENTS ENTRE DEUX VÉHICULES : QUELLES RÈGLES ?

- › Le principe du recours forfaitaire : de quoi s'agit-il ?
 - focus sur la détermination du droit au recours : le barème de recours 2 véhicules
 - principes généraux : les documents et éléments d'information pris en compte, les moyens de preuve recevables
 - les règles d'application pratique : types d'accident, accidents dans le même sens - dans le sens inverse - de chaussées différentes - en stationnement ou résultant d'interdiction - cas particuliers
 - modalités de présentation du recours forfaitaire
 - délais de contestation - péremption
- › Recours au coût réel : l'exception
 - champ d'application
 - modalités du recours

[Exemples de constats amiables : les difficultés de qualification](#)

ACCIDENTS EN CHAÎNE

- › Champ d'application
 - montant des dommages
 - véhicules non assurés
- › Le recours : modalités pratiques du recours
- › Cas particuliers
 - véhicule(s) non identifié(s) non assuré(s)
 - véhicule(s) assuré(s) auprès d'une (de) société(s)
 - véhicule(s) non adhérente(s) ou appartenant à l'État

LES CARAMBOLAGES

- › Définition d'un carambolage
- › Identification et rôle principal du meneur de jeu

[Quiz](#)



OBJECTIFS

- Schématiser les mécanismes de la convention IRSA.
- Déterminer les responsabilités et plus particulièrement l'exercice des recours entre parties.
- Faire le parallèle entre sinistres contractuels et sinistres conventionnels.
- Identifier l'évolution réglementaire depuis la loi Badinter.
- S'approprier une méthodologie de règlement des sinistres matériels automobiles.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Un cas pratique tout au long de la formation : mise en situation (matériels automobile) cas pratiques sur le droit à réparation, l'application du barème de recours et des différents titres de la Convention IRSA
- Une vision globale du champ de la convention le distinguant des autres catégories de sinistres

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Chargés d'indemnisation automobile matériel, rédacteurs sinistres, collaborateurs d'agence générale d'assurance, agents, courtiers, collaborateurs de plate-forme d'aide à la déclaration

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'embarquement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 555 € HT - Réf : BAN-IRSA

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
 les 11 et 12 avril 2024
 les 27 et 28 juin 2024
 les 21 et 22 novembre 2024

